

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE LORRAINE - ALSACE



ASA PLAINE DE L'ILL

ECURIE SPORT AUTO LEFEBVRE ROUFFACH

26^e Rallye Régional du Florival

20 et 21 mars 2010

Comptant pour la coupe de France des Rallyes
Et le Trophée des Rallyes du
Comité Régional du Sport Automobile Lorraine - Alsace

REGLEMENT

Ecurie Sport Auto Lefebvre

26ème RALLYE REGIONAL DU FLORIVAL

R E G L E M E N T P A R T I C U L I E R

Samedi 20 et Dimanche 21 MARS 2010

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 15 février 2010
Ouverture des engagements : Lundi 22 février 2010
Clôture des engagements : Lundi 8 mars 2010
Distribution du road-book : Samedi 13 mars 2010 : Station TOTAL RD 83 à Rouffach
Samedi 20 mars 2010 : Au Caveau de vente de la Cave Vinicole de Pfaffenheim
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 13 mars 2010 de 9h à 19h
et le Samedi 20 mars 2010 de 9h à 19h
Vérifications Administratives : Samedi 20 mars 2010 de 15h à 19h à la Cave Vinicole de Pfaffenheim
Vérifications Techniques : Samedi 20 mars 2010 de 15h à 19h30 chez BEHR Services – ZI Est - Rouffach
Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 20 mars 2010 à 15h00
Mise en parc départ avant le dimanche 21 mars à 7H45
1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 20 mars 2010 Cave Vinicole Pfaffenheim à 18h30 ...
Publication des équipages admis au départ : Samedi 20 mars 2010 Cave Vinicole Pfaffenheim à 20h45
Briefing des pilotes le : 21 mars 2010 à 7h45 à l'entrée du parking des Transports Bass à Rouffach Z.I. EST
Départ de : Rouffach le dimanche 21 mars 2010 à 8h30, parking des Transports Bass à Rouffach Z.I. EST
Publication des résultats partiels : Parc de Regroupement, Cave Vinicole de Pfaffenheim
Arrivée du 1^{er} concurrent à Rouffach, Parking des Transports Bass à 15h55
Vérifications finales : Au Garage Sauter à Rouffach
Publication des résultats du rallye : Dimanche 21 mars 2010, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix : Dimanche 21 mars 2010 à 19h30 à l'Ancien Hôtel de Ville de Rouffach

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la « Plaine de l'III », en qualité d'organisateur administratif avec le concours de la municipalité de Rouffach et l'Ecurie Sport Auto Lefebvre de Rouffach organisent le :

26ème RALLYE REGIONAL DU FLORIVAL

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° R68 en date du 4 février 2010.

Comité d'Organisation

Président : Gérard WINKLER
Membres : Tous les membres de l'Ecurie Sport Auto Lefebvre
Secrétariat du Rallye : ASA Plaine de l'III – 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ
Téléphone : 03.89.76.28.25
Fax : 03.89.76.28.25
Permanence du Rallye : Cave Vinicole de Pfaffenheim

Permanences du Rallye

Lieu : Cave Vinicole de Pfaffenheim Lieu : Cave Vinicole de Pfaffenheim
Date : 20 mars 2010 Date : 21 mars 2010
Horaire : de 15h à 21h30 Horaire : de 8h à la fin de l'épreuve
Téléphone : 06.87.14.63.88 Téléphone : 06.87.14.63.88

Organisateur technique

Nom : ECURIE LEFEBVRE
Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ
Téléphone et fax : 03.89.76.28.25

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :			
- Président	M. Jacques CLEMENT	licence n°	1180
- Membre	M. Alain CANU	licence n°	2939
- Membre	M. Bernard DELLENBACH	licence n°	10854
Directeur de Course :	M. Daniel BLANQUIN	licence n°	1941
Directeur de Course Adjoint :	M. Albert SCHAERRER	licence n°	1561
Assistants DC Gestion 1 ^{ère} Spéciale	M. Jean Yves MAUER	licence n°	139696
2 ^{ème} Spéciale	M. Gabriel GIANOLIO	licence n°	77600
Directeur de Course délégué à l'ES 1	M. Charly ZUMSTEG	licence n°	166987
Adjoints au DC ES 1	Claude HUCK	licence n°	177639
	Franck MADER	licence n°	187566
Directeur de Course délégué à l'ES 2	M. Olivier DEVAUX	licence n°	1751
Adjoint au DC ES 2	M. Jean Luc MEY	licence n°	140695
Médecin Responsable :	SAMU 68		
Equipe Intervention-Désincarcération	ESC		
Commissaire Technique Responsable :	M. Bernard FOURNIERE	licence n°	12823
Commissaires Techniques	M. Michel SALTZMANN	licence n°	15471
	M. Denis DERCHE	licence n°	33547
	M. Gérard GEORGES	licence n°	24351
Chargés des Relations avec les Concurrents :	Mlle Laurence LOMBARDO	licence n°	135247
	Melle Elisabeth LOUIS	licence n°	1287
Responsable Parcs	Mme Jacqueline BERGAMI	licence n°	62 84
Responsable des Commissaires de Route :	M. Louis SEIGNEUR	licence n°	1570
Adjoints ES:	Mme Simone WURCKER	licence n°	1791 79
	M. Alain DERCHE	licence n°	46422
Relations Presse	M. Christian MATTER	licence n°	179179
Voiture Tricolore	M. Bernard COUSIN	licence n°	6379
+ Téléphones	M. Daniel SEGUIN	licence n°	2477
Voiture Balai	M. Gérard WINKLER	licence n°	2154
	M. Tadeusz BIALEK	licence n°	161149
Voiture Info	M. Gérard HAULLER	licence n°	6428
	M. Yves LARA	licence n°	7497
Informatique - Classements	M. Philippe KEMPF	licence n°	150348
Chronométreurs			
Départ ES 1	Mme Odile PEUREUX	licence n°	11716
Arrivée ES 1	M. Gérard PEUREUX	licence n°	11719
Départ ES 2	Mme Monique GALMICHE	licence n°	17643
Arrivée ES 2	M. Samuel GROSSHANS	licence n°	10480
Chargé de la mise en place des moyens :	M. Romuald DREYER	licence n°	136571
Responsables Radios	ARASEC - Lure		

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Florival compte pour la Coupe de France des Rallyes et le Championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine-Alsace.

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les équipages engagés devront se présenter aux vérifications techniques à l'heure fixée par les organisateurs qui auront lieu chez BEHR Services – ZI Est - Rouffach :

GROUPES	HORAIRES
N/FN	15h à 17h
A/FA	17h à 18h
F2000	18h à 19h
GT	19h à 19h30
R - Z	19h à 19h30

Les vérifications finales seront effectuées : au garage Sauter

Adresse : 14 rue Raymond Poincaré – 68250 ROUFFACH

Taux horaire de la main d'œuvre : 45 Euros TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Florival doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 8 mars 2010.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 260 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 520 €
- Montant de l'engagement membres ASAPI : 220 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.3.1P. Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallye (priorité B)
- Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes ;
A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A6K, F213, N2, F212, R1, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

GROUPE A		
Classe & Type	Cylindrée	Rallye Régional
A8 – FA8 4RM & 2RM	nominale moins de 2500 cm ³	Admise et marque des points
S2000 – A7S A7K – FA7K A7	corrigée de moins de 2000 cm ³	Admise et marque des points
A6K – FA6K A6	corrigée de moins de 1600 cm ³	Admise et marque des points
A5 – A5K – FA5K	corrigée de moins de 1400 cm ³	Admise et marque des points
GROUPE R		
Classe & Type	Cylindrée	Rallye Régional
R3D – R3T R3C	corrigée de moins de 2000 cm ³	Admise et marque des points
R2C – R2B	corrigée de moins de 1600 cm ³	Admise et marque des points
R1B – R1A	corrigée de moins de 1400 cm ³	Admise et marque des points
FRC		
Admise dans la classe du Groupe A correspondant à leur cylindrée corrigée – Marquent des points		
GROUPE Z		
Admises sans marquer de point		

GROUPE N		
Classe & Type	Cylindrée	Rallye Régional
N4 4RM & 2RM	nominale moins de 2500 cm ³	Admise et marque des points
N3 – FN3	corrigée de moins de 2000 cm ³	Admise et marque des points
N2 – FN2	corrigée de moins de 1600 cm ³	Admise et marque des points
N1 – FN1	corrigée de moins de 1400 cm ³	Admise et marque des points
GT de Série		
Classe & Type	Cylindrée	Rallye Régional
GT10	corrigée de moins de 2000 cm ³	Admise et marque des points
GT9	corrigée de moins de 1600 cm ³	Admise et marque des points
F 2000		
F2-14	corrigée de moins de 2000 cm ³	Admise et marque des points
F2-13	corrigée de moins de 1600 cm ³	Admise et marque des points
F2-12	corrigée de moins de 1400 cm ³	Admise et marque des points
F2-11	corrigée de moins de 1150 cm ³	Admise et marque des points

GROUPE N/FN

- N/FN1 : jusqu'à 1400 cm³
 N/FN2 : au-dessus de 1400 à 1600 cm³
 N/FN3 : au-dessus de 1600 à 2000 cm³
 N/FN4 : au-dessus de 2000 cm³

GROUPE A/FA

- A/FA5 : jusqu'à 1400 cm³
A/FA5K : Kit Car jusqu'à 1400 cm³
 A/FA6 : au-dessus de 1400 à 1600 cm³
A/FA6K : Kit Car, FRC, S 1600 au dessus de 1400 à 1600 cm³
 A/FA7 : au-dessus de 1600 à 2000 cm³
A/FA7K : Kit Car, au dessus de 1600 à 2000 cm³
 A/FA8 : plus de 2000 cm³

GROUPE R

- Classe R1 : R1A jusqu'à 1400 cm³ et
 R1B plus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³
 Classe R2 : R2B plus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³ et
 R2C plus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³
 Classe R3 : R3C jusqu'à 2000 cm³,
 R3D diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm³ et
 R3 T suralimenté jusqu'à 1600 cm³

GROUPE GT

- GT9 : jusqu'à 2000 cm³
 GT10 : au-dessus de 2000 cm³

GROUPE F2000

- F11 : jusqu'à 1150 cm³
 F12 : au-dessus de 1150 à 1400 cm³
 F13 : au-dessus de 1400 à 1600 cm³
 F14 : au-dessus de 1600 à 2000 cm³

GROUPE Z

- Classe 15

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont : KNAUF

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Florival représente un parcours de 154.9km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,9 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES 1, 3, 5 : Col du Firstplan, 7,1 kms et ES 2, 4, 6 : Route des 5 Châteaux, 6,2 kms.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 13 mars 2010 de 9h à 19h

Samedi 20 mars 2010 de 9h à 19h

Rappel : le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble blanche
- Chef de poste : chasuble ou brassard « Chef de Poste »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces 4500 € effectivement distribuables
Coupes 30 coupes ou lots au minimum

La remise des prix se déroulera le Dimanche 21 mars 2010 à 19h30 à l'Ancien Hôtel de Ville de Rouffach

Répartition des Prix :

	PREMIER	DEUXIEME	TROISIEME	QUATRIEME
SCRATCH	350 Euros	250 Euros	150 Euros	
CLASSES de 1 à 5 partants	260 Euros	100 Euros		
De 6 à 12 partants	260 Euros	150 Euros	100 Euros	
Plus de 12 partants	260 Euros	150 Euros	100 Euros	70 Euros

ARTICLE 11P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Après les vérifications administratives et techniques, un Parc sera en place sur le parking des transports Bass – Z.I. Est à Rouffach.

Le Parc sera ouvert dimanche 21 mars au matin de 6h30 à 7h45 au plus tard.

**Le Parc Assistance situé sur le parking des Ets BEHR, sera accessible à partir de 7h le dimanche 21 mars et devra être impérativement libéré pour 20h le même jour.
En dehors de ce jour et de ces horaires, aucune voiture et aucune personne n'aura le droit de pénétrer dans ce Parc sous peine d'exclusion de l'équipage engagé à cette course.**

Une seule voiture d'assistance par voiture de course sera autorisée à accéder au Parc Assistance.

TOUTES RECONNAISSANCES DES EPREUVES SPECIALES SONT INTERDITES LE DIMANCHE 21 MARS AU MATIN.

Un Parc remorques est prévu dans l'enceinte de la C.A.C. près de la Gare SNCF de Rouffach.



ASA Plaine de l'III



Ecurie Sport Auto Lefebvre

DEMANDE D'ENGAGEMENT

26^{ème} Rallye Régional du Florival
Samedi 20 mars et
Dimanche 21 mars 2010

Le présent bulletin d'engagement doit parvenir au comité d'organisation au plus tard le :

08 mars 2010 (le cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

ASA Plaine de l'III - 5, rue de Guebwiller - 68500 BERGHOLTZ
Accompagnée des droits d'engagements :

260 Euros (avec publicité) - 520 Euros (sans publicité)

Les droits d'engagements sont établis à l'ordre de « Ecurie Lefebvre - Rouffach »

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU NON ACCOMPAGNEE DES
DROITS D'ENGAGEMENTS SERA CONSIDEREE COMME NULLE.

Il est rappelé qu'un licencié ne peut en aucun cas s'engager à la même date à deux épreuves différentes. En signant le présent règlement, le concurrent et les conducteurs reconnaissant avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et d'engagent à s'y conformer, de même qu'aux réglementations générales applicables (y compris des contrôles anti-dopage).

Ils certifient l'exactitude des déclarations au dos de cette feuille.